

COMMUNE D'ORVAL

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2025**

2025-50	2 octobre 2025	ELECTION DES DELEGUES SYNDICAT VAL DE NOIRLAC	Approuvée à l'unanimité
2025-51	2 octobre 2025	RAPPORT D'ACTIVITE 2024 SIVU	Approuvée à l'unanimité
2025-52	2 octobre 2025	VALIDATION CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE CTG	Approuvée à l'unanimité
2025-53	2 octobre 2025	VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE DUERP	Approuvée à l'unanimité
2025-54	2 octobre 2025	VENTE D'UN GROUPE ELECTROGENE	Approuvée à l'unanimité
2025-55	2 octobre 2025	VENTE DE LA PARCELLE AH 349	Approuvée à l'unanimité
2025-56	2 octobre 2025	REALISATION AUDIT ENERGETIQUE BATIMENTS GROUPE SCOLAIRE	Approuvée à l'unanimité
2025-57	2 octobre 2025	FONS DE CONCOURS CDC PASSAGE TOUT LED 2E TRANCHE	Approuvée à l'unanimité
2025-58	2 octobre 2025	AUTORISATION DE VENTE DE LOGEMENTS SOCIAUX	Approuvée à l'unanimité
2025-59	2 octobre 2025	MODE DE COMMERCIALISATION BOIS DE LA BOUCHAILLE	Approuvée à l'unanimité
2025-60	2 octobre 2025	AVENANT CONVENTION AVEC ON TOWER France	Approuvée à l'unanimité
2025-61	2 octobre 2025	MODIFICATION CONVENTIONS UTILISATION CENTRE SOCIOCULTUREL	Approuvée à l'unanimité
2025-61B	2 octobre 2025	VALIDATION DEVIS TONDEUSE AUTOPORTEE	Approuvée à l'unanimité
2025-62	2 octobre 2025	VALIDATION DEVIS TRAVAUX D EXTENSION DU GITE	Approuvée à l'unanimité
2025-63	2 octobre 2025	VALIDATION DEVIS TRAVAUX CENTRE DE LOISIRS	Approuvée à l'unanimité
2025-64	2 octobre 2025	REMBOURSEMENT DE FRAIS	Approuvée à l'unanimité
2025-65	2 octobre 2025	ENCAISSEMENT DE CHEQUES	Approuvée à l'unanimité

Affiché à Orval le 8 octobre 2025.



COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2025**

Convocation :

23 septembre 2025

Présents : 12

Votants : 12+3 pouvoirs

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 octobre à 19 heures 15,

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes, sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Stéphane GIBault, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BONNIN, Madame Julie GIRAUDON qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel RICHALET, Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur Michel JACQUIN, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Messieurs Jérôme BREGEARD et Alain PLIQUE, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Didier LERIQUE

DEL-2025-50 : ELECTION DES DELEGUES DU NOUVEAU SYNDICAT D'EAU POTABLE VAL DE NOIRLAC

Madame le Maire rappelle la délibération 2025-42 actant la procédure de fusion du syndicat intercommunal d'AEP de Drevant, du syndicat intercommunal d'eau potable Saint Amand-Montrond/Orval et du syndicat de la Fontaine Saint Clair, au 31 décembre 2025. La fusion entraîne une nouvelle élection des délégués membres du nouveau syndicat unique nommé **Syndicat d'Eau Val de Noirlac**. Les statuts du syndicat prévoient 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5711-1 et L.5211-7 du CGCT

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués au scrutin secret et à la majorité des suffrages ;

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après vote à bulletin secret, désigne avec 15 voix pour :

Titulaire : Clarisse DULUC

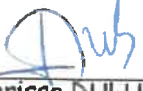
Suppléant : Jean-Marc LEMMET

Fait à Orval le 3 octobre 2025

Le secrétaire de séance


Didier LERIQUE

Le Maire


Clarisse DULUC
Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20251002-DEL2025-50-DE
Date de réception préfecture : 07/10/2025

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2025**

Convocation :

23 septembre 2025

Présents :12

Votants : 12+3 pouvoirs

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 octobre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Stéphane GIBault, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BONNIN, Madame Julie GIRAUDON qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel RICHALET, Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur Michel JACQUIN, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Messieurs Jérôme BREGEARD et Alain PLIQUE, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Didier LERIQUE

**DEL-2025-51 : RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2024 DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE D'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE DE ST AMAND MONTROND – ORVAL :**

Comme chaque année, le SIVU remet à la collectivité son rapport annuel qui fait ressortir les chiffres clés. Ce rapport est consultable en mairie.

Le conseil municipal est invité à prendre acte de ce rapport

Le Conseil municipal **PREND ACTE** du rapport 2024 du SIVU.

Fait à Orval le 3 octobre 2025

Le secrétaire de séance



Didier LERIQUE

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
018-2116010-2025-10-02-DEL-2025-51-DE
Date de réception préfecture : 07/10/2025

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2025**

Convocation :

23 septembre 2025

Présents :12

Votants : 12+3 pouvoirs

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 octobre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Stéphane GIBault, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSET, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BONNIN, Madame Julie GIRAUDON qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel RICHALET, Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur Michel JACQUIN, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Messieurs Jérôme BREGEARD et Alain PLIQUE, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Didier LERIQUE

DEL-2025-52 : VALIDATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Madame le Maire rappelle la délibération du 9 décembre 2020 l'autorisant à signer la Convention Territoriale Globale, entre la communauté de communes Cœur de France, les communes de Marçais, Orval, St-Amand-Montrond, St-Pierre-les-Etieux et la CAF, la MSA, pour les années 2020-2025.

Il est proposé de renouveler cette convention pour les années 2025 à 2029.

S'inscrivant dans une démarche partenariale, territoriale et globale (diversité des besoins des habitants), les enjeux de cette convention sont de réaliser un diagnostic, de coconstruire un schéma de développement pluriannuel et de :

- 1) Donner accès aux familles avec enfants de moins de 3 ans à l'information et à l'offre sur le territoire de la CDC
- 2) De donner accès aux familles, enfants et jeunes aux services et structures adaptés à leurs besoins sur le territoire de la CDC
- 3) De favoriser le « vivre ensemble » avec les différences. La population est associée à la vie locale et les initiatives citoyennes sont soutenues
- 4) De développer les solidarités de proximité

La signature de la convention octroie des financements bonifiés pour les collectivités signataires, versés par la CAF.

Les membres du conseil municipal doivent se prononcer pour autoriser Madame le Maire à signer cette nouvelle convention territoriale globale (CTG) pour 2025-2029

Reçu en préfecture
018-211801725-20251006-DEL2025-52-DE
Date de réception préfecture : 07/10/2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** les termes de la convention territoriale globale pour 2025-2029
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant

Fait à Orval le 3 octobre 2025

Le secrétaire de séance



Didier LERIQUE

Le Maire



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le 8 octobre 2025

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2025**

Convocation :

23 septembre 2025

Présents :12

Votants : 12+3 pouvoirs

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 octobre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Stéphane GIBault, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BONNIN, Madame Julie GIRAUDON qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel RICHALET, Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur Michel JACQUIN, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Messieurs Jérôme BRÉGEARD et Alain PLIQUE, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Didier LERIQUE

DEL-2025-53 : VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L811-1 ;

Vu le Code du travail, notamment ses articles L4121-1 à L4121-5 et R 4121-1 et suivants ;

Vu le Décret n°85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le Décret n° 2022-395 du 18 mars 2022 relatif au document unique d'évaluation des risques professionnels et aux modalités de prise en charge des formations en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail par les opérateurs de compétences ;

Considérant que l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents.

Considérant que l'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique d'évaluation des risques professionnels présentent un caractère obligatoire.

Considérant que le plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité.

Considérant le premier document unique validé en 2005 et la démarche de réactualisation réalisée conjointement pour les services de la mairie et du CCAS d'Orval

Considérant la consultation en Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et des Conditions de Travail placée auprès du CDG 18 en date du 30 juin 2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **DECIDE** :

-de valider le Document Unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions annexés à la présente délibération.

-de s'engager à mettre en œuvre le plan d'actions issu de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière et réglementaire du Document Unique d'évaluation des risques professionnels.

-d'autoriser Madame le Maire à inscrire au budget les chapitres correspondants et signer tous les documents relatifs au plan d'action du Document Unique d'évaluation des risques professionnels.

Fait à Orval le 3 octobre 2025

Le secrétaire de séance



Didier LERIQUE

Le Maire



Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 8 octobre 2025

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2025**

Convocation :

23 septembre 2025

Présents :12

Votants : 12+3 pouvoirs

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 octobre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Stéphane GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BONNIN, Madame Julie GIRAUDON qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel RICHALET, Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur Michel JACQUIN, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Messieurs Jérôme BREGEARD et Alain PLIQUE, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Didier LERIQUE

DEL-2025-54 : VENTE D'UN GROUPE ELECTROGENE (GENERATEUR)

Le responsable des services techniques ayant indiqué que le générateur acquis en 2009 n'est plus aux normes et ne peut plus être raccordé sur les bâtiments communaux, il est proposé de le céder.

Ce bien relevant du domaine privé, conformément à l'article 2241-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit délibérer pour décider de vendre les biens et charger Madame le Maire de l'exécution.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil municipal **DECIDE :**

-d'APPROUVER la vente du générateur acquis en 2009

-de FIXER le prix de vente à 800€

-d'AUTORISER Madame le Maire à exécuter cette vente et à signer tous les documents s'y rapportant

Fait à Orval le 3 octobre 2025

Le secrétaire de séance

Didier LERIQUE

Le Maire

Clarisse DULUC

Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20251002-DEL2025-54-DE
Date de réception préfecture : 07/10/2025

Diffusion sur le site internet de la commune le 8 octobre 2025

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2025**

Convocation :

23 septembre 2025

Présents :12

Votants : 12+3 pouvoirs

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 octobre à 19 heures 15,

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes, sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Stéphane GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BONNIN, Madame Julie GIRAUDON qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel RICHALET, Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur Michel JACQUIN, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Messieurs Jérôme BREGEARD et Alain PLIQUE, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Didier LERIQUE

DEL-2025-55 : VENTE DE LA PARCELLE AH 349

Madame le Maire rappelle la délibération 2024-62 du 26 septembre 2024 et donne lecture du mail de l'office notarial de Maître TOURAINE, indiquant que la vente de la parcelle AH 349 (d'une surface de 22 m² pour un montant de 20€) doit se faire au profit du fils et non au profit de la mère.

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, le Conseil municipal **AUTORISE :**

-la cession de la parcelle AH 349 à Monsieur Pascal TOSSOUPKE au prix de 20€, les frais d'actes notariés étant à la charge de l'acheteur

-Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Fait à Orval le 3 octobre 2025

Le secrétaire de séance



Didier LERIQUE

Le Maire



Clarisse DULUC

Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20251002-DEL2025-55-DE
Date de réception préfecture : 07/10/2025

Diffusion sur le site internet de la commune le 8 octobre 2025

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2025

Convocation :

23 septembre 2025

Présents :12

Votants : 12+3 pouvoirs

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 octobre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Stéphane GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BONNIN, Madame Julie GIRAUDON qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel RICHALET, Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur Michel JACQUIN, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Messieurs Jérôme BREGEARD et Alain PLIQUE, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Didier LERIQUE

DEL-2025-56 :REALISATION D'UN AUDIT ENERGETIQUE SUR LES BATIMENTS DU GROUPE SCOLAIRE

Dans le cadre du Pack Energie Premium, le conseiller en énergie du SDE 18 préconise de réaliser un audit énergétique pour les bâtiments du groupe scolaire (école maternelle, école primaire, restaurant scolaire). Cet audit servira de base et de préconisations pour les travaux énergétiques nécessaires à envisager sur le groupe scolaire, et est obligatoire pour les demandes de subventions.

Madame le Maire présente le plan de financement de cet ECB (Energétis Collectivité Bâtiment), transmis par le SDE 18 pour un coût total HT de 6042€.

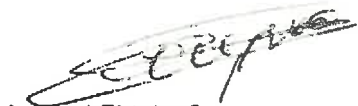
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE :

-de VALIDER le devis et le plan de financement pour l'ECB du groupe scolaire pour un montant de 6042 € HT soit 7 250€40 TTC.

-d'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

Fait à Orval le 3 octobre 2025

Le secrétaire de séance


Didier LERIQUE

Le Maire


Clarisse DULUC

Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20251002-DEL2025-56-DE
Date de réception préfecture : 07/10/2025

Diffusion sur le site internet de la commune le 8 octobre 2025

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2025**

Convocation :

23 septembre 2025

Présents :12

Votants : 12+3 pouvoirs

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 octobre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Stéphane GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BONNIN, Madame Julie GRAUDON qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel RICHALET, Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur Michel JACQUIN, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Messieurs Jérôme BREGEARD et Alain PLIQUE, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Didier LERIQUE

**DEL-2025-57 : FONDS DE CONCOURS A VERSER A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
CŒUR DE FRANCE : TRAVAUX DU PASSAGE AU TOUT LED**

La communauté de Communes Cœur de France a demandé un devis pour les travaux d'éclairage public « Passage au Tout Led, tranche 2 » (pour 62 lanternes) , qui s'élève pour la commune d'Orval à un montant de l'ordre de 51 517€43, la prise en charge par le SDE 18 représentant 70% et le reste à charge pour la collectivité représentant 30 % soit 15 455€23.

La communauté de communes Cœur de France sollicite une participation de la commune d'Orval au titre des fonds de concours, à hauteur de 50 % du reste à charge.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **VALIDE** la participation au titre des fonds de concours, à hauteur de 50%, pour les travaux d'éclairage public, passage au Tout LED tranche n°2.

Fait à Orval le 3 octobre 2025

Le secrétaire de séance

Didier LERIQUE

Le Maire

Clarisse DULUC

Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20251002-DEL2025-57-DE
Date de réception préfecture : 07/10/2025

Diffusion sur le site internet de la commune le 8 octobre 2025

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2025

Convocation :

23 septembre 2025

Présents :12

Votants : 12+3 pouvoirs

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 octobre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Stéphane GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BONNIN, Madame Julie GIRAUDON qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel RICHALET, Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur Michel JACQUIN, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Messieurs Jérôme BREGEARD et Alain PLIQUE, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Didier LERIQUE

DEL-2025-58: AUTORISATION DE VENTE DE LOGEMENTS SOCIAUX

La SA France Loire sollicite l'autorisation de vendre :

- un logement situé 6 résidence les Charmes aux prix de 89 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, **AUTORISE** la SA France Loire à vendre

- un logement situé 6 résidence les Charmes aux prix de 89 000 €

Fait à Orval le 3 octobre 2025

Le secrétaire de séance

Didier LERIQUE



Le Maire

Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 8 octobre 2025

Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20251002-DEL2025-58-DE
Date de réception préfecture : 07/10/2025

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2025**

Convocation :

23 septembre 2025

Présents :12

Votants : 12+3 pouvoirs

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 octobre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Stéphane GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BONNIN, Madame Julie GIRAUDON qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel RICHALET, Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur Michel JACQUIN, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Messieurs Jérôme BREGEARD et Alain PLIQUE, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Didier LERIQUE

**DEL-2025-59: MODE DE COMMERCIALISATION DU BOIS DE LA BOUCHAILLE
POUR 2026**

Le conseil municipal doit se prononcer sur le mode de commercialisation des coupes dans le bois de la Bouchaille, forêt relevant du régime forestier, pour l'exercice 2026. Madame le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur LORY de l'Office Nationale des Forêts.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

-demande à l'office national des forêts l'ajournement et le report à l'exercice 2027 de la coupe prévue dans la parcelle 1

-informe le préfet de Région des motifs de report de la coupe proposée par l'ONF : report demandé pour cause de retard d'exploitation dans la coupe de bois d'œuvre de la parcelle 2. Cette coupe non commencée sera normalement exploitée à l'hiver 2025-2026. L'exploitation du bois de chauffage (petits bois et houppiers) ne pourra être réalisée qu'à l'hiver 2026-2027 par l'affouage.

Fait à Orval le 3 octobre 2025

Le secrétaire de séance


Didier LERIQUE

Le Maire


Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 8 octobre 2025

Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20251002-DEL2025-59-DE
Date de réception préfecture : 07/10/2025

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2025**

Convocation :

23 septembre 2025

Présents :12

Votants : 12+3 pouvoirs

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 octobre à 19 heures 15,

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes, sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Stéphane GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BONNIN, Madame Julie GIRAUDON qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel RICHALET, Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur Michel JACQUIN, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Messieurs Jérôme BREGEARD et Alain PLIQUE, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Didier LERIQUE

DEL-2025-60: AVENANT A LA CONVENTION SIGNÉE AVEC ON TOWER FRANCE

Un avenant à la convention signée le 30 novembre 2018 pour l'installation, l'exploitation d'infrastructures d'équipements techniques de communication électronique sur la parcelle AM 213 (équipements téléphoniques exploitées par FREE MOBILE sur le château d'eau route de Vilaine) doit être validé afin de modifier l'annexe 3 comme suit: « le site sera accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ; afin de faciliter cet accès, le contractant installera une boîte à clés »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, **DECIDE**

-de VALIDER l'avenant à la convention ci-dessus présenté

-d'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

Fait à Orval le 3 octobre 2025

Le secrétaire de séance



Didier LERIQUE

Le Maire



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le 8 octobre 2025

Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20251002-DEL2025-60-DE
Date de réception préfecture : 07/10/2025

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2025**

Convocation :

23 septembre 2025

Présents :12

Votants : 12+3 pouvoirs

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 octobre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Stéphane GIBault, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BONNIN, Madame Julie GIRAUDON qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel RICHALET, Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur Michel JACQUIN, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Messieurs Jérôme BREGEARD et Alain PLIQUE, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Didier LERIQUE

**DEL-2025-61: MODIFICATION DES CONVENTIONS D'UTILISATION DU
CENTRE SOCIOCULTUREL**

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier l'article 12 - DIVERS des conventions d'utilisation du centre socioculturel comme suit :

« pour rappel les animaux (même tenus en laisse) sont interdits à l'intérieur « des parties communes » (éléments à rajouter) et des salles Sully, cafétaria, Charles d'Albret et Condé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, **AUTORISE** Madame le Maire à modifier les conventions de location du centre socioculturel selon les termes proposés ci-dessus et d'insérer les termes « les parties communes ».

Fait à Orval le 3 octobre 2025

Le secrétaire de séance


Didier LERIQUE

Le Maire


Clarisse DULUC 

Diffusion sur le site internet de la commune le 8 octobre 2025

Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20251002-DEL2025-61-DE
Date de réception préfecture : 07/10/2025

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2025

Convocation :

23 septembre 2025

Présents : 12

Votants : 12+3 pouvoirs

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 octobre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Stéphane GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BONNIN, Madame Julie GIRAUDON qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel RICHALET, Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur Michel JACQUIN, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Messieurs Jérôme BREGEARD et Alain PLIQUE, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Didier LERIQUE

DEL-2025-61B · VALIDATION DU DEVIS POUR L'ACHAT D'UNE TONDEUSE AUTOPORTEE

Il est nécessaire d'envisager le renouvellement de matériel aux services techniques. Les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2025, compte tenu de l'achat de certains matériels à des montants plus intéressants que ceux inscrits et du non engagement de certaines dépenses. Le responsable des services techniques a été chargé de demander des devis qui sont présentés par le Maire, pour l'achat d'une tondeuse autoportée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

- **VALIDE** le devis présenté de l'entreprise CLOUE d'un montant de 21 400 € HT (25 680 € TTC) pour l'achat d'une tondeuse autoportée Kubota avec la reprise d'un micro tracteur John Deere de 2200 €.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis

Fait à Orval le 3 octobre 2025

Le secrétaire de séance


Didier LERIQUE

Le Maire


Clarisse DULUC
Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20251002-DEL2025-61B-DE
Date de réception préfecture : 07/10/2025

Diffusion sur le site internet de la commune le 8 octobre 2025

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2025**

Convocation :

23 septembre 2025

Présents :12

Votants : 12+3 pouvoirs

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 octobre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Stéphane GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BONNIN, Madame Julie GIRAUDON qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel RICHALET, Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur Michel JACQUIN, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Messieurs Jérôme BREGEARD et Alain PLIQUE, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Didier LERIQUE

DEL-2025-62: VALIDATION DES DEVIS POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU GITE

Madame le Maire présente au conseil municipal les devis pour les travaux d'extension du gîte, que le responsable des services techniques a demandé aux diverses entreprises locales selon les corps de métiers, et qui ont pu répondre à sa demande suivant leur carnet de commandes. Elle rappelle qu'une enveloppe budgétaire de 80 000 € pour ces travaux a été prévue au budget 2025 et que les plans et esquisses ont été travaillés avec le Cabinet de conseils en architecture orvalien l'Atelier d'Audrey.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

- **VALIDE** le devis présenté par l'entreprise SEEC d'un montant de 9 561€10 HT (11 473 € 32 TTC) pour les travaux d'électricité
- **VALIDE** le devis présenté par l'entreprise SOGEB MAZET d'un montant de 25 643€42 HT (28 207 €76 TTC) pour les travaux de plâtrerie, peinture et sols
- **VALIDE** le devis présenté par l'entreprise DUFFAULT d'un montant de 2 305 € 26 TTC pour les travaux de gros œuvre
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ces devis et les devis à venir concernant tous les travaux d'extension du gîte.

Fait à Orval le 3 octobre 2025

Le secrétaire de séance

Didier LERIQUE

Le Maire

Accusé de réception en préfecture
018-21180183-20251003 DEL 2025-62-DE
Date de réception préfecture : 07/10/2025

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2025**

Convocation :

23 septembre 2025

Présents :12

Votants : 12+3 pouvoirs

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 octobre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Stéphane GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BONNIN, Madame Julie GIRAUDON qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel RICHALET, Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur Michel JACQUIN, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Messieurs Jérôme BREGEARD et Alain PLIQUE, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Didier LERIQUE

DEL-2025-62: VALIDATION DES DEVIS POUR LE NOUVEAU CENTRE DE LOISIRS

Madame le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal un devis pour les travaux du nouveau centre de loisirs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

- **VALIDE** le devis présenté par l'entreprise CAZIN lot n° 6 d'un montant de 3 139 € 12 HT (3 766€94 TTC) pour la fourniture de 9 portes avec anti-pince doigts incorporés et la fabrication 2 colonnes avec étagères et placards (pour les micro-ondes) dans les salles d'activités
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis et l'avenant correspondant

Fait à Orval le 3 octobre 2025

Le secrétaire de séance

Didier LERIQUE

Le Maire

Clarisse DULUC

Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20251002-DEL2025-63-DE
Date de réception préfecture : 07/10/2025

Diffusion sur le site internet de la commune le 8 octobre 2025

Département du Cher
Arrondissement de St-Amand-Montrond

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2025**

Convocation :

23 septembre 2025

Présents :12

Votants : 11+3 pouvoirs

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 octobre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Stéphane GIBault, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BONNIN, Madame Julie GIRAUDON qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel RICHALET, Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur Michel JACQUIN, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Messieurs Jérôme BREGEARD et Alain PLIQUE, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Didier LERIQUE

DEL-2025-64: REMBOURSEMENT DE FRAIS

Un conseiller municipal a engagé des frais, dans l'exercice des missions lui incombant pour l'achat de rubans et nœuds pour la randonnée d'Octobre Rose.

Le conseil municipal doit délibérer pour procéder au remboursement de ces frais

Monsieur Stéphane GIBault ne prend pas part au vote (soit 11 votants et 3 pouvoirs).

Madame le Maire présente les frais de missions à rembourser à Stéphane GIBault à hauteur de 52€22.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal AUTORISE Madame le Maire à procéder au remboursement de ces frais.

Fait à Orval le 3 octobre 2025

Le secrétaire de séance



Didier LERIQUE

Le Maire



Clarisse DULUC

Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20251002-DEL2025-64-DE
Date de réception préfecture : 07/10/2025

Diffusion sur le site internet de la commune le 8 octobre 2025

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2025**

Convocation :

23 septembre 2025

Présents : 12

Votants : 12+3 pouvoirs

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 octobre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Stéphane GIBault, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BONNIN, Madame Julie GIRAUDON qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel RICHALET, Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur Michel JACQUIN, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Messieurs Jérôme BREGEARD et Alain PLIQUE, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Didier LERIQUE

DEL-2025-65: ENCAISSEMENTS DE CHEQUES

Madame le Maire propose au conseil municipal l'encaissement d'un chèque :

- chèque de 67 € concernant l'encaissement de dividendes France Loire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à l'encaissement de ce chèque.

Fait à Orval le 3 octobre 2025

Le secrétaire de séance


Didier LERIQUE

Le Maire


Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le 8 octobre 2025

Accusé de réception en préfecture
018-21 1801725-20251002-DEL2025-65-DE
Date de réception préfecture : 07/10/2025